



CONTRIBUTION AU DÉBAT

« SERVICE NATIONAL UNIVERSEL »

AVRIL 2018

Dans sa « lettre à la jeunesse »¹, le futur Président de la République, Emmanuel Macron, exprimait le souhait d'une « jeunesse engagée » et s'engageait à « pérenniser le service civique, en gardant ses fondamentaux, afin qu'il soit accessible à tous les jeunes » ainsi qu'à créer un « service national obligatoire (qui) durera un mois et s'adressera aux jeunes femmes et jeunes hommes aptes dans les trois ans suivant leur dix-huitième anniversaire ».

Dans son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale, le 4 juillet dernier, le Premier ministre a confirmé l'objectif du Gouvernement de « mettre en place un nouveau service national » soulignant que « la jeunesse a soif d'engagement » pour des causes « sociales, culturelles, environnementales » et qu'il ne s'agit en rien de lui réclamer les « sacrifices » exigés dans le passé.

*Le **Cnajep**, Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, regroupant 73 organisations nationales a décidé, vu l'importance du sujet pour l'ensemble des jeunes (600 000 à 800 000 jeunes concernés chaque année), de contribuer au débat. Le groupe d'appui Engagements du Cnajep s'est réuni à plusieurs reprises avec la Commission Politique jeunesse également.*

¹ Lettre ouverte à la jeunesse – 18 avril 2017.



Le sens du projet

Depuis la réforme du service national en 1997 (et dès 1972 sous cette dénomination dans le Code du Service National), le service national est universel : il concerne effectivement depuis 1997 les femmes comme les hommes, comportant des obligations (pour les personnes de nationalité française) et des volontariats (ouverts à d'autres nationalités), dont le service civique depuis 2010². Il serait dommageable de discuter des modalités d'une nouvelle obligation de service national sans partir du sens même de ce projet. Or, malgré les différentes expressions politiques, il demeure difficile de percevoir les objectifs fondamentaux de ce futur service national universel et les besoins auxquels il répond, ou encore le public à qui il s'adresse.

S'il s'agit d'un projet de défense nationale organisé et encadré par les militaires, les membres du Cnajep s'y opposent. Pour nous, non seulement cette approche ne répondrait pas aux besoins de la défense, mais elle stigmatiserait inévitablement la jeunesse et générerait une contestation. C'est pourquoi, conscientes de leurs responsabilités, les organisations de jeunes elles-mêmes refusent un service obligatoire, considéré comme une régression historique. En revanche, partageant un constat de carence, le Cnajep pense que les questions de défense nationale doivent dépasser leurs dimensions militaires : elles relèvent également - et peut-être plus encore - de l'éducation et de la formation des citoyens et des citoyennes dans un objectif exigeant d'éducation à la paix, sociale et civile, en France et dans le monde, de façon indissociable. Selon les composantes militaires éventuellement retenues dans un nouveau service national universel, le Cnajep sera particulièrement vigilant quant au respect exemplaire par la France de l'intégralité des recommandations du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies (UNHCR) sur le respect du droit à l'objection de conscience partielle ou sélective aux obligations militaires.

S'il s'agit d'un projet visant la citoyenneté, l'engagement, la mixité sociale, les membres du Cnajep s'interrogent sur la pertinence des formats envisagés. Il existe déjà, aux côtés du bénévolat associatif, une grande variété de dispositifs de nature différente qu'il conviendrait de rendre plus lisibles et plus accessibles à toutes et tous : des temps d'information et de formation comme l'enseignement civique, l'éducation à la défense et à la lutte contre les violences, pendant la scolarité

² Article L111-1 et L111-2 du Code du service national « Les citoyens concourent à la défense et à la cohésion de la Nation. Ce devoir s'exerce notamment par l'accomplissement du service national universel. Le service national universel comprend des obligations : le recensement, la journée défense et citoyenneté et l'appel sous les drapeaux. Il comporte aussi un service civique et d'autres formes de volontariat. »



Contribution du Cnajep

; la Journée Défense Citoyenneté (JDC) ; des cadres de volontariat, notamment ceux reconnus comme forme de service civique ; des réserves, militaires, citoyennes ou civiques ; ainsi que des dispositifs d'insertion - qui posent la question de la mixité - sociale comme les Ecoles de la Deuxième chance, les EPIDE , le service militaire adapté ou volontaire, etc.

Aussi, nous peinons à voir ce que ce projet ajoutera. Ne faut-il pas développer et améliorer l'existant ? et notamment les dispositifs très inclusifs (ouverture à la diversité des nationalités, coopérations et réciprocity internationales, niveaux de formation, ...).

Le Cnajep défend le développement et la reconnaissance des différentes formes d'engagement associatifs, politiques et syndicaux, pour toutes et tous, tout au long de la vie, et soutient que, pour que l'engagement garde ses valeurs fortes, il doit rester libre et volontaire, préservé de toute obligation.³

Ce que nous souhaitons

Le Cnajep considère :

- L'importance de permettre à tous les jeunes d'avoir des opportunités d'engagement significatives dans leur parcours.
- L'utilité d'organiser un temps de « détection » pour faire un état de la jeunesse : santé, illettrisme, ...
- L'intérêt d'organiser un temps commun d'information et de formation pratique pour un égal accès aux droits et aux engagements.

Partant de ces considérations, il pourrait être pertinent de transformer la JDC en semaine ou mois civique.

Ce temps devrait alors être sorti du giron du ministère des armées et être co-organisé en inter ministérialité. Il faudrait selon nous trouver un nom original pour ce nouveau temps du service national universel, un nom qui ne renvoie pas à l'ancien service militaire ; un nom qui dise sa dimension éducative et civique (et non de « service » à rendre) : les Journées nationales universelles ?

En complémentarité avec l'éducation civique et l'éducation à la défense dans le parcours scolaire, ce temps pourrait comprendre des « blocs ».

³ Positionnement du Cnajep validé en APM du 16 octobre 2017 : « Le Cnajep s'engage pour la diversité des engagements » http://www.cnajep.asso.fr/doc/position/POSITIONNEMENT_Cnajep-ENGAGEMENTS_oct2017.pdf



Contribution du Cnajep

L'un autour de connaissances et de l'accès aux droits : grands principes de la République, accès aux droits sociaux, connaissances premières sur le droit français notamment le droit du travail, ...

L'un autour de formations : premiers secours, prévention des conduites à risque, prévention des discriminations, prévention des violences sexistes, dialogue jeunes-police, code de la route, protection et respect de l'environnement, ...

L'un autour de l'engagement : découvrir par des visites et actions de terrain, les différents types (associatif, syndical, politique, ...), modalités (bénévolat, volontariat, ...) et sujets d'engagement (écologie, vie de quartier, ...).

La détection de l'illettrisme, un bilan de santé, et une orientation vers une prise en charge adaptée aux difficultés décelées, ainsi que la régularisation de chaque situation administrative (santé, logement, ...) s'intégreraient à ces différents blocs ⁴

Ces différents temps doivent se réaliser de façon active et participative. Les associations de jeunesse et d'éducation populaire sont particulièrement expertes pour proposer des méthodes actives qui fassent de ce projet un temps dynamique, attractif et constructif par et pour les jeunes. Si ce temps devient un moment attendu par les jeunes, et non une corvée, alors, ce sera une réussite.

Cohérence éducative et politique globale de jeunesse

Ce projet de « SNU » doit s'inscrire dans une cohérence éducative qui ne prend pas les jeunes à un instant T mais sait regarder leurs parcours d'émancipation.

En effet, pour nous, la mixité, la cohésion, l'engagement ne se décrètent pas. Ils sont favorisés par des espaces de rencontre et de « faire ensemble » et se construisent sur du long terme.

Si nous reconnaissons l'intérêt de se faire rencontrer l'ensemble des jeunes dans un temps donné, il nous semble tout aussi important de considérer ce moment comme étant une partie d'un parcours citoyen : de la sensibilisation à l'information, à la découverte jusqu'à l'envie de poursuivre son engagement volontairement. Les compétences civiques et sociales se découvrent et s'acquièrent à l'école et en dehors, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.

Ce temps fort que le Président de la République souhaite le sera d'autant plus s'il s'inscrit dans un parcours clair.

Ce projet de « SNU » ne doit pas faire oublier que les jeunes méritent une politique de jeunesse transversale et ambitieuse qui réponde à leurs besoins et les considère comme une richesse et non

⁴ Ces propositions s'appuient sur les contributions formulées par nos organisations membres notamment celle de la FAGE et des SGDF.



Contribution du Cnajep

un problème à résoudre. Il doit être utile aux jeunes et doit affirmer la confiance et l'intérêt portés à la jeunesse. Oui, il faut investir mais investir vraiment dans la jeunesse. Or, ceci soulève au moins une remarque fondamentale selon nous :

Si ce rendez-vous donné à l'ensemble des jeunes remplit ses fonctions : s'il permet de détecter des besoins en santé, s'il suscite des volontés d'engagement, ... il faut impérativement assurer le suivi des diagnostics et répondre aux souhaits d'engagement des jeunes.

Il nous semble donc nécessaire d'améliorer et de renforcer un certain nombre de dispositifs existants notamment les plus inclusifs pour « assurer la suite », en dehors d'un cadre obligatoire.

Ce qui pour nous pose la question de la place de ce projet « SNU », dont l'impact financier et organisationnel n'est pas marginal, dans une politique de jeunesse plus globale.

Des questions et des points de vigilance

Les questions à partager :

La question ambivalente de l'obligation et de ses motivations : les membres du Cnajep considèrent que ce temps (pensé selon les préconisations que nous formulons) pourrait être d'autant plus utile à toutes et à tous s'il ne repose pas que sur des contraintes. La tentation de l'obligation renvoie à la qualité des contenus : pourquoi s'en désintéresser et le rejeter si ce temps est utile et pertinent pour les jeunes ? Les membres du Cnajep s'interrogent alors sur la question des dérogations : si le SNU est obligatoire (ce que nous refusons), des dérogations doivent-elles être possibles ?

La question du public : âge, nationalité, état de santé etc. En raison de son utilité et de sa pertinence, nous souhaitons que ce dispositif prenne en compte tous les jeunes qui en font la demande. Par « tous les jeunes », nous entendons tous les jeunes résidant sur le sol français (DOM-TOM compris), quel que soit leur nationalité. Nous souhaitons également que ce dispositif soit accessible à tous les jeunes, en particulier aux jeunes porteurs de handicap.

La question de l'internat : les membres du Cnajep s'interrogent encore sur ce point. Les partisans de l'internat insistent sur l'utilité des temps communs informels (repas, soirée, ...) qui peuvent à la fois participer au caractère convivial tout en étant des temps éducatifs (partage des tâches, organisation collective). Les membres du Cnajep attirent cependant l'attention sur la prise en compte de la réalité de chaque jeune afin de ne pas les mettre en difficulté : enfants ou parents à charge, obligations professionnelles, problèmes de santé etc.

La question du pilotage du projet : quelle méthode de travail pour que ce projet soit tout à fait interministériel comme le sont nécessairement les questions de jeunesse ?



Contribution du Cnajep

La question du coût pour la puissance publique et pour la société : en admettant que seront levées les questions de coût des transports, d'hébergement pour tous les jeunes, ce projet est-il pertinent pour répondre, parmi d'autres dispositifs publics, à l'ambition partagée d'une politique de jeunesse ?

Les points de vigilance :

- Pour les membres du Cnajep, l'actualisation du service national universel nécessite la mobilisation des réseaux associatifs dans toute la diversité des initiatives possibles et ce, dans une logique de mise en coopération optimale.
- De ce fait, les membres du Cnajep insistent sur l'importance des concertations structurées avec la société civile organisée pour travailler ensemble les contenus et les méthodes et garantir ainsi les meilleures chances de réussite aux projets portés. Ainsi, les associations sont-elles force de proposition et de mise en œuvre, bien plus que de simples opérateurs sollicités pour fournir formateurs, encadrants et lieux d'accueil.
- Pour les membres du Cnajep, ce projet ne peut ni reposer ni se confondre avec le service civique ou d'autres formes d'engagement volontaire : il doit être un temps fort spécifique d'information et de découverte active de la diversité des engagements citoyens possibles au bénéfice de la collectivité.
- Le service civique quant à lui relève de l'engagement volontaire. Plus que jamais, il doit pouvoir se développer avec une attention particulière sur la qualité des missions, des formations et de l'accueil, de l'accompagnement dans la mission et dans la réflexion d'un projet professionnel et personnel de chaque jeune missionné, éléments indissociables de son caractère volontaire.



Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le Cnajep est la coordination qui réunit plus de 70 organisations nationales de jeunesse et d'éducation populaire. Ces associations agissent sur l'ensemble des territoires dans des domaines aussi divers que l'éducation, la culture, les loisirs, la citoyenneté, l'accompagnement social, la défense des droits humains et du cadre de vie, la formation et l'insertion, le logement, les échanges internationaux... Le Cnajep constitue ainsi un observatoire et un laboratoire d'idées sur la jeunesse, l'éducation populaire et les politiques publiques afférentes. Le Cnajep est membre fondateur et actif du Forum européen de la Jeunesse.

Pour plus d'infos : www.cnajep.asso.fr